

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	13 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, BRESSION Marie-Christine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, DELISSUS Laurent, GUICHON Anne, GUYARD Céline, LALLEMENT Martine, LEGIVRON Marie-Claude, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : **COSSIEZ Alice.**

Représentés : **BRIEST David pouvoir donné à ROUCHAUSSE Jean-Michel, LEMOINE Patrice pouvoir donné à LALLEMENT Martine, LENIQUE Caroline pouvoir donné à LEGIVRON Marie-Claude, SCHAEFFER Emmanuel pouvoir donné à LEVEQUE Aurore.**

Monsieur DELISSUS Laurent a été nommé secrétaire de séance.

Objet : DETR feux récompense
N° de délibération : 43_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	4	17	0	0	0

Le Maire évoque la situation préoccupante de la circulation dans la commune et notamment avenue Paul Langevin et rue Victor Hugo et ce malgré plusieurs aménagements (plan de circulation, réhausseurs, chicanes ou stops...). Il est constaté que la vitesse ne faiblit pas en agglomération.

La voirie étant départementale et non communale, les aménagements envisagés sont soumis à l'approbation du Conseil Départemental avec toutes les spécificités que cela peut comporter. Après concertation avec les services départementaux, l'installation de feux dits « récompense » semblerait possible.

La commission voirie a, donc, opté pour l'installation de 3 feux tricolores à déclenchement automatique en fonction de la vitesse de passage des automobilistes.

Le montant de cette installation se monte à 25 482 € HT (30 578,40 € TTC) et le projet est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la campagne 2026. Le Maire propose de solliciter une aide financière au taux maximal, soit 40% du projet.

Par ailleurs, la voirie étant départementale, une demande pourrait, également, être déposée auprès du Conseil Départemental, au taux de 20%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réguler la vitesse de circulation au sein de la commune de Mardeuil,

Considérant l'avis favorable des services départementaux,